

Considérant que cette mesure va offrir à tous les résidants français et étrangers, la possibilité de se livrer aux divers travaux de l'agriculture coloniale dans une étendue de terrain suffisant aux besoins du présent et au développement de plusieurs années ;

ORDONNONS :

ART. 1<sup>er</sup>. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1862, le droit de vaine pâture pour tous animaux est supprimé dans les districts de Pare, Arue, Mahina, Paea, Punaauia et Faaa.

ART. 2. L'exécution de cette ordonnance sera réglée par des arrêtés du Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

ART. 3. Le district de Paea sera immédiatement fermé au point appelé Paroa, où la montagne touche la mer, afin que les animaux errant actuellement dans les six districts dans lesquels la vaine pâture va être supprimée ne puissent être refoulés dans les autres parties de l'île Taïti, et y causer du désordre.

ART. 4. La présente ordonnance sera publiée au *Messenger* et au Bulletin Officiel des Établissements, et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 5 août 1861.

Signé : POMARE.

Le Commandant des Établissements français,  
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

---

N<sup>o</sup> 245. — DÉCISION du 12 août 1861, appelant divers fonctionnaires et résidants européens et indigènes à faire partie du comité consultatif d'Administration, d'Agriculture et de Commerce.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté, en date du 2 de ce mois, portant institution d'un comité consultatif d'Administration, d'Agriculture et de Commerce;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Sont appelés à faire partie du comité :

*Président.* — M. Darpentigny, trésorier-payeur ;

*Vice-président.* — M. Laharrague propriétaire et négociant ;

*Secrétaire.* — M. Faucompré, chef du service de l'enregistrement ;

BULL. OFF. N<sup>o</sup> 10. — ANNÉE 1861.

3.